

Pour les assistantes familiales, maintenant il faut que ça change !

Depuis la loi de 2005 qui marquait pourtant la volonté des pouvoirs publics de valoriser la profession d'assistante familiale, rien n'a vraiment changé pour nos droits et nos conditions de travail.

Bien au contraire, comme pour tous les salariéEs précaires, notre employeur cherche à faire des économies sur notre dos !

Depuis 2009, quand, à SUD, nous avons été éluEs pour la 1^{ère} fois dans les instances paritaires, notre engagement avait permis de faire bouger quelques lignes et d'obtenir des avancées, notamment concernant le respect de la présomption d'innocence en cas de dénonciation ou de mise en cause, pour le paiement des frais de déplacements selon les mêmes règles que les agents départementaux, pour la reconnaissance du domicile comme résidence administrative, etc.

Mais depuis 2015 tout ça est menacé et remis en cause par l'exécutif en place. Nos conditions de travail se détériorent, et il a fallu résister à toutes ces remises en cause.

De nombreux combats restent à mener pour la reconnaissance de notre profession et il est essentiel que les représentantEs du personnel puissent peser sur les choix de notre employeur.

Pour nous faire entendre, Pour nous défendre, Pour faire évoluer notre métier...

À partir du 13 novembre, Votons !

Pour être représentéE par des assfam engagéEs,

Pour que notre parole pèse,

**Pour renforcer un collectif combatif,
énergique et déterminé,**

**Votons *Sud* !
Et exigeons ensemble :**



Une augmentation immédiate de nos salaires

Au Département du Nord, nous sommes particulièrement sous payées !

Nous ne demandons ni plus ni moins que l'égalité de traitement avec nos collègues de Seine st Denis par exemple (département confronté aux mêmes réalités que le notre).

Là-bas les assfams perçoivent pour l'accueil d'un enfant à temps complet 152h de smic, alors que chez nous c'est encore le minimum légal qui est appliqué : 120h de smic. Mais il est vrai que pour le département une bonne assfam est une assfam bénévole !

35% d'augmentation tout de suite !!!

L'intégration dans la fonction publique

En 2008 déjà, un rapport présenté au conseil supérieur de la fonction publique territoriale préconisait l'intégration des assistantes familiales dans les Départements en qualité d'agents titulaires.

Au département du Nord, la signature d'un protocole d'intégration progressive est la 1^{ère} étape de ce processus revendiqué depuis longtemps par SUD.

La titularisation des assfams est la seule solution pour mettre un terme à la précarité de notre profession.

COMMENT ÇA, UN VRAI MÉTIER?...
DES CONGÉS?... UN SALAIRE
DÉCENT?... LA SÉCURITÉ
DE L'EMPLOI?...

JE NE VOIS PAS
CE QU'IL Y A DE
DIFFICILE DANS CE
QUE VOUS FAITES...

LARDON

**En votant *Sud*,
nous sommes plus fort ensemble...**

Pour un véritable droit aux congés !

A quoi sert d'inscrire le droit aux congés dans un contrat de travail si dans les faits les contraintes sont telles que nous sommes toujours en difficulté pour les faire valoir ?

Alors que la pénibilité de notre profession et l'investissement que demande notre métier justifieraient l'attribution de congés supplémentaires, nous constatons que nous sommes encore trop nombreuses dans l'impossibilité de prendre nos congés légaux.

L'organisation actuelle en binôme ou trinôme n'est pas suffisante pour permettre les relais dans de bonnes conditions.

SUD revendique depuis toujours la création d'un pool d'assistantes familiales relais, formées à ce travail spécifique.

L'intérêt de l'enfant ne doit plus être opposé à nos droits. Défendre nos droits c'est défendre la qualité de l'accueil !

Pour un coup d'arrêt à la dégradation de nos conditions de travail

Assistants familiales, nous subissons de plein fouet la dégradation des conditions d'exercice des missions de protection de l'enfance.

Les moyens destinés aux enfants que nous accueillons se réduisent ou sont supprimés et le

Département attend de nous que nous compensions ces restrictions en faisant appel à « notre bonne volonté » ou « notre bon cœur »... ça doit s'arrêter ! Nous ne sommes pas des « gardiennes » d'enfants ! Nous sommes des professionnelles qualifiées !

Avec l'ensemble de nos collègues dans les UTPAS, nous devons nous unir pour que le Département nous donne les moyens d'exercer nos missions et reconnaisse nos compétences.

Pour un salaire qui reconnaisse l'ancienneté et l'expérience

Que ce soit dans le privé ou dans le public, toute convention collective ou statut valorise l'expérience du salarié par la reconnaissance de son ancienneté dans la rémunération. Pourquoi en serait-il autrement pour les assfams ?

Un déroulement de carrière par des grilles de rémunération prenant en compte l'ancienneté !

Pour un accès à la formation continue et qualifiante

Au Département du Nord, aucun plan de formation n'est dédié aux assfams, c'est inadmissible ! Surtout si on tient compte de tout ce qui nous est demandé en termes de savoir faire auprès des enfants.

A SUD nous revendiquons la mise en place d'un véritable plan de formation accessible et adapté. Certaines formations doivent être organisées avec les travailleurs sociaux. La VAE (validation des acquis de l'expérience) doit être fortement développée.

Par ailleurs, pour nous permettre de parler librement de nos réalités de travail, les groupes d'analyses de pratique animés par un organisme extérieur doivent être développés et à terme généralisés.

Assistante familiale = un vrai métier = un droit à la formation

Voter *Sud* en Comité Technique et CCP,

**c'est voter pour des collègues assfams qui nous représentent
et c'est voter pour un collectif dynamique et déterminé !**

Suivez nous sur  [suddepartementnord](https://www.facebook.com/suddepartementnord)
et sur notre site internet www.suddepartementnord.org

